



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Vice-Président du Conseil Régional
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05 120 L'Argentière-La Bessée
Tél. : 04.92.21.33.81
Fax : 04.92.21.43.73
Courriel : jgiraud@assemblee-nationale.fr

Madame Nora BERRA

Secrétaire d'Etat auprès du ministre du Travail, de
l'Emploi et de la Santé, chargée de la Santé
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf : VF/011211

URGENCE SIGNALEE

Objet : Service de réanimation du Centre Hospitalier de Briançon

L'Argentière-La Bessée, le 1^{er} décembre 2011

Madame la Ministre,

Je souhaite vous alerter au sujet du projet de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) établi par l'Agence Régionale de Santé PACA, qui s'inscrit dans le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) devant être arrêté fin 2011, et plus globalement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Une fois de plus, le service public est mis à mal et, en l'espèce, c'est le domaine de la santé dans le département des Hautes-Alpes qui est concerné et plus particulièrement celui des urgences médicales.

En effet, il s'avère, qu'en l'état actuel, le projet de SROS, dans sa partie « Réanimation, soins intensifs et surveillance continue », prévoit, sur le territoire de santé des Hautes-Alpes de ne maintenir qu'un seul service de réanimation entre les Centres Hospitaliers de Gap et de Briançon.

Si l'éventualité d'une suppression du service de réanimation du Centre Hospitalier de Briançon n'est pas formellement explicitée, le risque apparaît cependant clairement puisque dans le projet de SROS relatif à la réanimation il est indiqué « *qu'il semble se dessiner un consensus sur une taille de réanimation de 12 lits* » - ce qui est le cas de l'hôpital de Gap, alors que celui de Briançon n'en compte que 6 - et prévoit « *une réduction du nombre des unités trop petites* ».

La sécurité médicale des habitants du Nord des Hautes-Alpes et des nombreux touristes, attirés par la pratique des sports et activités de montagne, serait ainsi sérieusement menacée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Il ne s'agit pas d'une solution acceptable pour l'ensemble des élus et des habitants du territoire de santé du Nord des Hautes-Alpes.

Le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier de Briançon est nécessaire et indispensable au vu d'une part, d'une géographie du bassin de santé étendue et contraignante, et, d'autre part, du caractère touristique de ce territoire impliquant la pratique d'activités et de sports de montagne.

En effet, la géographie contraignante, l'enclavement et les infrastructures routières dans le Nord du département des Hautes-Alpes rendent les accès difficiles et les temps de transport longs. Ces difficultés sont bien évidemment accrues en période hivernale et lors d'épisodes neigeux.

Or les victimes d'accidents de montagne, en hiver (ski, surf, kite-surf, ski d'alpinisme, cascade de glace), comme en été (spéléologie, VTT, randonnée, escalade, vol libre, parapente, alpinisme), représentent une part considérable de l'activité du Centre Hospitalier des Escartons.

De plus, ce projet de fermeture semble ignorer que le temps est précieux lorsque le pronostic vital est engagé et qu'il est nécessaire d'hospitaliser une personne souffrant de traumatismes importants dans un service d'urgence puis de réanimation dans un délai de 30 minutes.

Aussi, l'absence de service de réanimation au sein de cet établissement ne permettrait pas de respecter ce délai, entraînant une perte de chance pour de nombreux habitants et touristes donc, une inégalité d'accès aux soins. L'activité accrue de ce service en saison touristique ainsi que la gravité et la prise en charge des lésions par traumatismes graves secondaires à des activités de montagne rendent son maintien d'autant plus crucial.

Par ailleurs, le transport par hélicoptère vers d'autres unités de réanimation (sur Gap ou Grenoble) est impossible par mauvais temps et les transferts en ambulance font courir des risques importants lorsque les conditions météorologiques se dégradent, comme c'est souvent le cas en montagne. Je rappelle que de Briançon à Gap il faut 1H30 en voiture (donc en ambulance, 2H en période touristique, 2H30 en cas de chutes de neige) et de Briançon à Grenoble 2H via un col à 2058 mètres d'altitude !

Il convient également de noter, compte tenu de l'absence de service de réanimation sur toute la zone frontalière jusqu'à Turin, que l'activité du service de réanimation de l'hôpital de Briançon couvre une zone géographique qui s'étend bien au-delà du seul bassin de population Briançonnais.

A cet égard, je tiens à rappeler qu'une convention de coopération transfrontalière sanitaire a récemment été signée entre le Centre Hospitalier de Briançon et le Piémont



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

afin de répondre aux besoins hospitaliers de la population italienne transfrontalière dans la mesure où les structures du versant italien sont d'un moindre niveau et ne disposent pas des équipements de l'établissement Briançonnais.

Je tiens également à préciser que cet hôpital a déjà dû faire face, ces derniers mois, à de sérieuses difficultés, notamment financières et que le plan de retour à l'équilibre financier en cours contribue au redressement actuel de l'établissement.

Le service de réanimation est aussi indispensable à l'activité globale du Centre Hospitalier. Une décision de le fermer, si elle venait à se confirmer, aurait de graves répercussions en cascade quant au maintien d'autres activités et services de médecine, de chirurgie et de maternité au sein de cet hôpital et reviendrait, à terme, à menacer la pérennité de l'ensemble de l'établissement.

Je considère que le souci d'optimisation économique ne doit pas être opposé à la nécessité d'équité de l'accès au soin.

Pour toutes ces raisons, le maintien du service de réanimation implanté au Centre Hospitalier des Escartons est indispensable.

Aussi, **compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, je souhaiterais m'entretenir rapidement avec vous à ce sujet**, afin d'étudier les propositions alternatives viables émises par la conférence sanitaire de territoire et de tout mettre en œuvre pour que la qualité des soins et services rendus aux usagers ainsi que la pérennité de l'établissement puissent être garantis.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, **Madame la Ministre**, l'assurance de ma haute considération.

Joël GIRAUD